

Septembre
2014

NEWSLETTER N°6



Dans ce numéro

- Page 2. Café de Presse: Main tendue de l'API aux médias pour promouvoir l'Investissement.
- Page 4. Surmonter les barrières dans l'entreprenariat féminin
- Page 6. Exportation dans les filières agrobusiness : Quel marché pour quel produit ?
- Page 8. IZERE HOLLANDE est prête à booster les investissements étrangers au Burundi
- Page 9. Les Ambassadeurs Burundais s'impliquent davantage dans la promotion des investissements.
- Page 9. Le Gabon est ouvert à l'expertise burundaise dans la fabrication de briques cuites et la formation en hôtellerie et tourisme
- Page 11. Promouvoir l'Investissement agricole dans la Communauté Est-Africaine
- Page 12. Vers un Code Panafricain des Investissements.
- Page 12. Sommet Etats Unis-Afrique: Floraison d'une rose d'espoir pour la croissance en Afrique.
- Page 13. Sommet des affaires Canada-Afrique : Maximiser les opportunités et les succès dans les relations entre le Canada et le Burundi





M. Antoine KABURA, Directeur de l'API

Chers Lecteurs,
Dans cette Newsletter du troisième trimestre 2014, la Rédaction a voulu éclairer l'opinion sur ce qui reste comme avantages après la suppression de la TVA à l'importation et le Crédit d'Impôt, en application à la Loi des Finances 2014 révisée. Monsieur Antoine KABURA, Directeur de l'Agence de Promotion des Investissements (API) a gentiment accepté notre entretien :

Rédaction: Monsieur le Directeur, Bonjour ! La Loi des Finances 2014 révisée supprime deux avantages clés du Code des Investissements à savoir, le crédit d'impôt et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'importation. Quelles sont les conséquences de cette décision et qu'est ce qui reste comme avantages aux investisseurs?

Antoine KABURA: Merci pour cette question qui, probablement désorienterait certains investisseurs et les pousserait à la réticence. En effet, la TVA concernée par cette loi est celle liée aux biens d'investissement, autres que ceux sous la franchise douanière. Ainsi, si un investisseur déclare sa TVA, elle lui sera remboursée le mois suivant par l'OBR.

Quant à l'exonération des droits de douane, nous encourageons les investisseurs à utiliser les biens d'investissement produits localement au Burundi, dans l'EAC ou au niveau du COMESA qui bénéficient déjà des préférences tarifaires dans le cadre des Accords Régionaux signés par le Burundi! Toutefois l'article 51 de la Loi des Finances 2014 révisée précise que les investisseurs qui étaient exonérés en vertu d'autres dispositions antérieures bénéficient d'un droit compensatoire de 5%.

De plus, d'autres avantages restent, notamment l'exonération des droits de mutation en cas d'acquisition d'une propriété dans le cadre d'un investissement ainsi que la réduction du taux d'impôt sur les bénéfices en cas de création d'un nombre important d'emplois burundais. Actuellement l'investisseur bénéficie d'une réduction de 2% chaque fois qu'il déclare avoir officiellement employé entre 50 et 200 burundais et 5% s'il a employé plus de 200 travailleurs burundais.

Rédaction : A part la gestion des exonérations et autres avantages non fiscaux; quels sont les autres activités importantes réalisées par l'API?

Antoine KABURA : L'Agence offre d'autres avantages ou facilités aux investisseurs et créateurs d'emplois notamment en termes de réduction du temps et du coût de création des sociétés,

la contribution dans l'amélioration du climat des affaires, la fourniture de l'information commerciale aux exportateurs et importateurs et l'orientation vers les secteurs d'investissements prioritaires. Ainsi, à titre d'exemple, le Guichet Unique de création des entreprises à l'API aide énormément dans l'installation des investisseurs en les accompagnant dans le processus d'enregistrement des sociétés dans moins de 2h et à un coût de 40.000 Fbu (25USD) seulement.

L'Agence participe également à nombreuses autres activités visant à promouvoir le pays à l'étranger.

D'autres activités sont relatives au renforcement des capacités dans le but de mettre à la disposition des investisseurs et du pays une main-d'œuvre qualifiée. De ce côté-là, avec la collaboration des partenaires ISGE (Institut Supérieur de Gestion des Entreprises) et ABEJ (Association Burundaise pour l'Emploi des Jeunes), nous avons déjà formé 30 jeunes diplômés dans l'élaboration d'un business plan bancable au mois de septembre 2013. Cette année, nous allons rééditer l'expérience en formant 50 jeunes diplômés, investisseurs potentiels dans le même domaine. La formation est prévue pour le mois d'octobre 2014.

Aussi, une session de coaching des femmes entrepreneures est en train de se dérouler. Elles sont assistées et accompagnées par des coaches dans la finalisation de leur business plan dans le but d'accéder à des crédits déjà disponibles à l'Association des Femmes Entrepreneures du Burundi.

L'API n'a pas oublié le renforcement des capacités à l'interne. Son personnel est en train de suivre une formation en Anglais d'affaires. D'autres formations sont prévues en entrepreneuriat, en fiscalité et en gestion des entreprises. Mais, leur réalisation dépendra des moyens financiers disponibles à l'Agence.

Notons que l'API accueille beaucoup de stagiaires dans le but de les aider dans leur insertion dans la vie professionnelle ou pour finaliser leurs études.

Café de Presse: Main tendue de l'API aux médias pour promouvoir l'Investissement.

Le Directeur de l'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API) n'a pas séduit mais plutôt, il a convaincu les journalistes en ce qui est de la création des programmes spéciaux pour la création de l'emploi au Burundi. Jeudi, le 21 Août 2014, la Presse tant locale qu'étrangère s'était rassemblée dans la grande salle de l'API pour un Café de Presse où il était question de faire une évaluation à mi-parcours des réalisations de cette Agence.

Il n'y avait pas de question taboue: le Directeur de l'API devrait répondre à toutes les questions des journalistes, en commençant bien sûr par celles relatives au bilan à mi-parcours pour l'exercice 2014. Pour M. Antoine KABURA, il y a de quoi être fier : « **1.395** sociétés créées depuis le début de l'année jusqu'au mois d'août, avec une promesse de création de **13.671** emplois », déclare-t-il.

Le Directeur de l'API ajoute que depuis la création de l'API à ce jour, **282** sociétés ont obtenu des certificats d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements, soit **70%** des demandeurs. Au terme de leur installation, ces projets totaliseront un montant d'investissement de plus de **un trillion cent soixante-deux milliards**(1.162.385.335.585) BIF, soit un total de **14.983** emplois prévisionnels.



Au micro, le Directeur de l'API entouré par les Chefs de Service



Vue partielle des journalistes qui participaient au Café de Presse

Certes, l'API fait tout son mieux, mais la solution à la problématique de chômage nécessite

des efforts conjugués de tous les partenaires comme il ressort de la réponse du Directeur

de l'API à un journaliste qui voulait savoir où on en est avec l'éradication du chômage au Burundi.

D'autres questions étaient liées à l'existence probable des entreprises fictives qui se volatiliseront après leur enregistrement, la problématique des avantages déloyaux ou exagérés, accordés à certains investisseurs ainsi que la relation API- Entrepreneur après l'enregistrement d'une société. Pour toutes ces questions, M.KABURA a indiqué que l'API est en train de changer sa stratégie de travail afin de mieux servir le pays et les investisseurs.

Il a précisé qu'il existe depuis le mois de juillet 2014, un service chargé de l'Appui et Assistance aux Investisseurs et de Suivi Evaluation des entreprises créées. Ce service est donc chargé de voir si les entreprises enregistrées font ce qu'elles ont promis. Le Code des Investissements qui est également en cours de révision apportera un plus dans l'amélioration du climat des affaires au Burundi surtout dans le domaine de la protection des investisseurs.

S'appuyant sur le fait que le Burundi n'a pas par exemple plus de cinq mille chambres d'hôtels de standard international, le Directeur de l'API a indiqué que l'Agence qu'il dirige est en train de redéfinir les secteurs prioritaires afin que le Burundi soit une destination privilégiée des entrepreneurs. "Les médias, vous pouvez nous y aider en créant des programmes spéciaux relatifs à l'investissement au Burundi", a insisté le Directeur de l'API.

Surmonter les barrières dans l'entreprenariat féminin

L'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API) en collaboration avec l'Association des Femmes Entrepreneures du Burundi (AFAB) et l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE), a officiellement lancé le 29 Août 2014, les activités de coaching des femmes entrepreneurs en matière de techniques de rédaction d'un Business Plan Bancable et la sensibilisation aux opportunités d'investissements et de création d'emplois au Burundi.

Pour organiser cette formation des femmes entrepreneures dans l'élaboration d'un Business Plan Bancable, Monsieur Alexandre NDAYISHIMIYE, Chef ad intérim du Service Réforme et Développement du Capital Humain, affirme que l'API a été persuadée qu'à l'AFAB, il existe une pépinière de jeunes femmes entrepreneures potentielles, avec un niveau d'études universitaires ; mais qui ne peuvent pas avoir accès aux crédits bancaires suite à des difficultés de finalisation de leurs plans d'affaires. Ces femmes éprouvent un besoin urgent, selon toujours M.NDAYISHIMIYE ; ce qui, une fois assistées, leur permettra d'entamer effectivement des activités de leurs entreprises.

Le Directeur de l'API a renchéri en souhaitant voir les femmes formées devenir des opérateurs économiques avisées et prospères. Pour Monsieur Antoine KABURA, promouvoir une femme, c'est promouvoir toute une nation. Et d'ailleurs, selon toujours le Directeur de l'API, le rapport 2011 sur le développement dans le monde produit par la Banque Mondiale suggère que la productivité pourrait augmenter de près de 25% dans certains pays (y compris le Burundi) si les obstacles discriminatoires contre les femmes étaient supprimés. Il reconnaît que la croissance des micros, petites et moyennes entreprises est le pilier d'un développement durable du Burundi.

Les femmes entrepreneurs au cours de la formation

Au-delà du mécanisme de survie "Profitez de ces formations pour dégager un bon produit soutenu par des normes standards, avec des procédures claires et simplifiées dans vos affaires" suggère Madame Claudette NGENDANDUMWE, Présidente de l'AFAB. Cette femme leader dans le monde des affaires regrette cependant que dans le passé,

la plupart des entrepreneurs se lançaient dans les affaires sans aucune information ou formation en la matière, sans aucun appui ou encore moins un capital consistant ; et donc par simple mécanisme de survie.

Maintenant qu'un montant de vingt millions de Fbu est disponible à l'AFAB pour financer l'élaboration d'un business plan bancable acceptable,

Madame NGENDANDUMWE a appelé ces femmes à être les actrices et les pilotes du changement. Quant au partenariat avec l'API, la Présidente de l'AFAB affirme qu'il sera pérennisé **par ces jeunes femmes** entrepreneures en formation. Celles-ci ont également été encouragées à faire des profits en incarnant les valeurs nobles de solidarité, de responsabilité sociale, de citoyenneté, d'esprit d'excellence, de neutralité et d'honnêteté.

Exportation dans les filières agrobusiness : Quel marché pour quel produit ?

L'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API) a organisé un atelier d'échanges et d'informations sur l'exportation dans les filières agrobusiness ce 4 septembre 2014 avec comme objectifs :

informer les exportateurs sur l'exportation dans les filières agricoles et analyser ensemble les obstacles à l'investissement et à l'exportation des filières agricoles du Burundi.

La réunion avait vu la participation des représentants des producteurs locaux, des entreprises exportatrices, des institutions financières et d'autres partenaires intervenant dans la chaîne de production des filières agrobusiness.

La question posée en haut est d'autant plus pertinente que l'Agence de Promotion des Investissements s'est sentie interpellée à travers son service chargé de la Promotion des Exportations. Au cours des échanges, il a été reconnu que les défis qui freinent le développement des filières sont nombreux.

C'est notamment le manque d'organisation des filières agro-alimentaires,

la mauvaise organisation des producteurs et des opérateurs, les difficultés d'accès au financement et au marché extérieur, le manque de système de contrôle de la qualité des produits, les difficultés pour les producteurs d'accès à l'information, l'absence des données statistiques sur les prix pratiqués et les quantités écoulées sur les marchés internationaux, les difficultés liées au transport des produits agricoles.

Entre autres recommandations, les participants ont reconnu que pour exporter, il faut d'abord une autosuffisance. Et cela n'est possible que si le Gouvernement augmente le budget alloué au secteur agricole en affectant stratégiquement les ressources. Ensuite, il faut faire une étude de marché, c'est-à-dire concilier l'agriculture de subsistance avec celle de marché. Un autre impératif : Une forte mobilisation des producteurs pour qu'ils aient accès aux crédits ainsi que la transformation des produits à exporter dans des emballages de qualité et même si l'on veut les vendre sur place.



Vue partielle des participants à l'atelier



Le Directeur (au micro) et le DAF de l'API procèdent à l'ouverture des activités.